

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres : Afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 16 + 2
PROCURATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le 09 du mois de septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune pour respecter les règles de distanciation sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, FORNELLI Sandra, GRANDO Daniel, LECTEZ Laurence, ALBALADEJO Joseph, FEDERICO Fatiha, ROUCOLLE Lilian, BOLASELL Claire-Marie, LAFFITE Patrick, SABARDEIL Manon, LIRONCOURT Agnès, COLARD Lionel

Absents ayant donné procurations : Charles LACROUX à Jean-Louis TORRES, Henri GERBOLES à Agnès LIRONCOURT

Absent : Anne-Marie RAMIREZ

Convocation le 05 septembre 2024.

Le quorum est atteint

Mme Valérie LISSARRE a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour

La convocation du Conseil Municipal, les décisions du maire (Décisions et mandats administratifs) ainsi que le PV du précédent Conseil du 08 juillet 2024 ont été transmis. Monsieur le maire demande aux élus s'ils ont des questions, des remarques ? Aucune question ni remarque

Le PV est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Les décisions sont également adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés

Ordre du jour :

- 1) Attribution des entreprises suite appel d'offres pour la création de la salle intergénérationnelle
- 2) Attribution subvention association
- 3) Virement de crédits – Décisions modificatives
- 4) Attribution Bourse au permis
- 5) Questions orales (qui devront être proposées 48 h avant la date du Conseil Municipal)

DEL n° 09202401 OBJET : APPROBATION DES ENTREPRISES RETENUES POUR LE MARCHÉ PUBLIC CREATION D'UN SALLE INTERGENERATIONNELLE

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le choix des entreprises après avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 27 Août 2024 et de l'autoriser à signer le marché avec les entreprises retenues.

Le Marché public à procédure adaptée de création d'une salle intergénérationnelle a été lancé le 05 juin 2024. En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique la date de réception des offres maximale a été fixée au 05 juillet 2024. 12 Lots ont été définis par le bureau d'études. Le lot n° 1 est un lot qui ne suscite aucune offre. Il s'agit d'un lot qui prescrit aux entreprises certaines conditions générales du marché.

- Lot 1 : Prescriptions générales : lot commun à toutes les entreprises
- Lot 2 : Gros-œuvre
- Lot 3 : Bardage
- Lot 4 : Etanchéité
- Lot 5 : Menuiseries extérieures
- Lot 6 : Menuiseries intérieures
- Lot 7 : Doublage cloison
- Lot 8 : Carrelage
- Lot 9 : Peinture
- Lot 10 : Electricité avec ou sans option photovoltaïque
- Lot 11 : Plomberie CVC
- Lot 12 : Serrurerie
- Lot 13 : VRD

Pour chaque lot des entreprises ont répondu à notre appel d'offre. Les offres ont été transmises au cabinet AGENA Architectures afin que l'analyse soit effectuée. Les critères de l'analyse des offres étaient les suivants :

- Valeur technique de l'offre : note sur 60.
- Le prix : note sur 40

Le mardi 27 Août 2024 la commission d'appel d'offres s'est réunie afin de rendre son avis sur les entreprises proposées par le Cabinet AGENA Architectures. Après présentation du rapport d'analyse par le cabinet d'architectures AGENA la commission a préconisé de retenir les offres suivantes :

Lot n° 2 Gros Œuvre : La commission propose l'entreprise MIDI TRAVAUX pour un montant de 112 000.00 € HT

4 entreprises ont répondu à la consultation :

CEC (CURTO EUROPE CONSTRUCTION) : 99 000.00 €
MIDI TRAVAUX : 112 000.00 €
COREBAT : 125 371.52 €
BOMATI : 128 000.00 €

Deux entreprises sont au-dessous de l'estimation et deux sont au-dessus. L'entreprise CEC se classe en première position au niveau du prix.

Sur la partie technique l'entreprise Midi travaux arrive en première position avec un planning très précis. Si CEC répond correctement à la gestion des déchets l'entreprise Midi Travaux a confirmé également gérer les déchets de manière correcte.

En conclusion finale l'entreprise **MIDI TRAVAUX** est classée en première position avec une note finale de 91,357 points. **Cette entreprise présente l'offre économiquement la plus avantageuse.**

Lot n° 3 Bardage : La commission propose l'entreprise Perpignan Charpente Tradition (PCT) pour un montant 55 576.90 € HT

3 entreprises ont répondu à la consultation :

E2A : 51 700.00 €
OLIVER : 65 301.33 €
PCT : 55 576.90 €

Une entreprise est en dessous de l'estimation. Les deux autres sont au-dessus. L'entreprise E2A se classe en première position au niveau du prix. Sur la partie technique l'entreprise PCT arrive en première position malgré un planning détaillé un peu trop long, mais des moyens matériels supérieurs et un mémoire technique plus détaillé.

En conclusion finale l'entreprise PCT est classée en première position avec une note finale de 91.210 points. **Son offre est donc l'offre économiquement la plus avantageuse.**

Lot n° 4 Etanchéité : La commission propose l'entreprise SAPER pour un montant de 12 801.46 €

3 entreprises ont répondu à la consultation :

JELUPI : 13 352.93 €
SAPER : 12 801.46 €
SME : 13 500.00 €

Toutes les entreprises sont au-dessus de l'estimation au niveau du prix, mais toutes dans une fourchette très proche. L'entreprise SAPER arrive en première proposition au niveau du prix. Au niveau de la partie technique l'entreprise SAPER arrive également en tête avec une bonne présentation technique, un planning détaillé et des moyens humains adaptés. Au final l'entreprise SAPER est classé en première position avec une note finale de 89 points. **Son offre est donc l'offre économiquement la plus avantageuse.**

Lot n° 5 Menuiseries extérieures : La commission propose l'entreprise STAL ALU pour un montant de 32 180.58 € HT

2 entreprises ont répondu à la consultation :

FUNIREY : 31 628.03 €
STAL ALU : 32 180.58 €

Les deux entreprises sont en dessous de l'estimation au niveau du prix. L'entreprise FUNIREY arrive en première position au niveau du prix. Au niveau de la partie technique l'entreprise STAL Alu arrive en première position du fait de moyens humains supérieurs, d'un mémoire technique plus complet et une certification qualibat et RGE. Au final l'entreprise STAL ALU est classée en première position avec une note finale de 92.313 points. **Son offre est donc l'offre économiquement la plus avantageuse.**

Lot n° 6 Menuiseries intérieures : La commission propose l'entreprise TECHNOBAT pour un montant de 9 631.37 € HT

DECAL :
TECHNOBAT : 9 631.37 €

L'entreprise DECAL n'ayant pas répondu avec le bon document DGPF il lui a été demandé de rectifier et de nous envoyer son offre avec le bon tableau. Cette entreprise n'a pas renvoyé la nouvelle offre. De ce fait son offre ne peut être analysée. Seule l'offre de l'entreprise TECHNOBAT est donc retenue et analysée. Cette offre en dessous de l'estimation et très correcte au niveau technique est donc proposée.

Lot n° 7 Doublage cloisons : La commission propose l'entreprise DA COSTA pour un montant de 14 035.47 €

CEC Plak : 12 890.12 €
COREBAT : 16 335.08 €
DA COSTA : 14 035.47 €
E2A : 20 400.00 €
ISOBAT : 16 011.50 €
RPI : 16 127.38 €
TNT BAT : 17 018.66 €
TECHNOBAT : 15 500.00 €

7 entreprises sont en dessous de l'estimation, 1 est en dessus.

L'entreprise CEC plak présente la meilleure offre. Mais les écarts avec les autres entreprises étant faibles, l'analyse technique sera prépondérante.

L'entreprise Da COSTA arrive en première position sur la valeur technique du fait de son mémoire technique, des moyens matériels et de la prise en compte du site pour la sécurité.

Au final l'entreprise DA COSTA est classée en première position avec une note finale de 92.736 points. **Son offre est donc l'offre économiquement la plus avantageuse.**

Lot n° 8 Carrelage : La commission propose l'entreprise JS CARRELAGE pour un montant de 15 945.74 €

2 entreprises ont répondu à la consultation ;

E2A Carrelage : 19 700.00 €
JS carrelage : 15 945.74 €

Une entreprise est en dessous de l'estimation, l'entreprise JS Carrelage qui est donc placée en première position sur le critère du prix.

Au niveau technique les deux entreprises présentent des dossiers très proches.

Au final l'entreprise JS Carrelage est classée en première position avec une note finale de 84.00 points. **Son offre est donc l'offre économiquement la plus avantageuse.**

Lot n° 9 Peinture : La commission propose l'entreprise OLIVER pour un montant de 5 111.35 € HT

4 entreprises ont répondu à la consultation :

E2A Peinture : 7 400.00 €
EGP : 5 198.63 €
OLIVER : 5 111.35 €
TNT BAT : 6 470.56 €

2 entreprises sont en dessous de l'estimation et deux sont en dessus. L'entreprise Oliver peinture arrive en première position sur le critère du prix mais l'écart avec l'entreprise EGP étant très faible le critère technique sera déterminant.

L'entreprise Oliver arrive également en tête sur la valeur technique compte tenu d'un meilleur mémoire technique, d'une meilleure gestion des déchets et d'un planning plus détaillé.

Au final l'entreprise Oliver peinture se classe en première position avec une note finale de 95 points. **Son offre est donc l'offre économiquement la plus avantageuse.**

Lot n° 10 électricité avec option photovoltaïque : La commission propose l'entreprise SAMELEC sans l'option photovoltaïque pour un montant de 16 316.37 € HT

Pour ce lot l'estimation HT est de 25 000.00 € pour l'offre de base, de 29 000.00 € pour l'option et de 54 000.00 € pour la base plus l'option.

3 Entreprises ont répondu à la consultation :

SAGUY : Offre de base : 16 936.36 €
Option : 20 538.00 €
Offre de base + option : 37 474.36 €
SAMELEC : Offre de base : 16 316.37 €
Option : 21 980.00 €
Offre de base + option : 38 296.37 €

FAUCHE : Offre de base : 22 671.38 €
Option : 34 007.05 €
Offre de basse + option : 56 678.43 €

Plusieurs questions se posent :

- Faut-il conserver l'option sachant qu'aucune des 3 entreprises ne présentent pas suffisamment de garantie d'installation sur le photovoltaïque. Probablement les entreprises seront-elles obligées de faire intervenir un sous-traitant mais aucune ne le mentionne dans son mémoire technique.

- Qui pose les plots ? : l'entreprise d'étanchéité ou le poseur de photovoltaïque. La réponse est l'entreprise d'étanchéité. De ce fait le photovoltaïque peut être posé plus tard après la fin des travaux.

- Aucune entreprise n'est qualifiée QUALI PV, qualification obligatoire pour les demandes de subventions et garantie demandée par les assurances. Aucune entreprise n'est qualifiée et aucune n'a mentionné de sous-traitant dans sa réponse.

Après présentation du bureau d'études et intervention des membres, la commission préconise donc à l'unanimité de ne pas garder l'option photovoltaïque. Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission.

Seule l'option de base est donc conservée.

Les offres des entreprises SAGUY (16 936.36 €) et SAMELEC (16 316.37 €) sont très proches. L'entreprise Fauché étant bien au-dessus (22 671.38 €). SAMELEC présente l'offre la moins disante.

L'analyse technique positionne l'entreprise SAGUY en première position du fait des qualifications Elec et RGE. L'entreprise SAMELEC est en attente de validation des qualifications.

L'entreprise SAGUY arrive donc en première place avec une note finale de 98 points.

L'entreprise SAMELEC présentant une offre financière plus intéressante il est proposé au conseil de suivre l'avis de la commission et de choisir l'entreprise SAMELEC. **L'entreprise présente l'offre la moins-disante.**

Lot n° 11 Plomberie CVC : La commission propose l'entreprise AXAIR pour un montant de 26 478.27 € HT

4 entreprises ont répondu à la consultation :

CLIMAX 66 : 33 000.00 €
IBANEZ : 26 478.27 €
AXAIR : 26 159.84 €
ALTER ENERGIES : 28 931.50 €

Les 4 entreprises sont en dessous de l'estimation. AXAIR arrive en première position devant IBANEZ en ce qui concerne le prix.

Le critère technique sera probablement prépondérant. Les 4 entreprises ont présenté des dossiers complets, avec un bon mémoire technique, des moyens humains et matériels satisfaisants et des qualifications importantes.

Au final l'entreprise AXAIR se classe en première position d'une courte tête avec une note finale de 100 points contre 99.519 points à IBANEZ.

L'offre de l'entreprise est donc l'offre économiquement la plus avantageuse.

Lot n° 12 Serrurerie : La commission propose l'entreprise POLYGONINOX pour un montant de 26 500.00 € HT

1 seule entreprise a répondu à la consultation. Pourtant deux autres étaient venues effectuer la visite obligatoire.

POLYGONINOX : 26 500.00 €

Le mémoire technique, les moyens humains et matériels sont corrects.

La commission s'est posée la question de consulter à nouveau afin d'avoir d'autres propositions. En effet l'offre est au-dessus de l'estimation. Après débat les membres ont décidé de conserver cette offre n'étant absolument pas certain d'obtenir une meilleure offre après nouvelle consultation.

Lot n° 13 VRD : La commission propose l'entreprise TP 66 pour un montant HT de 15 697,46 €

2 entreprises ont répondu à la consultation :

PULL : 17 260.30 €
TP 66 : 15 697.46 €

Les deux entreprises présentent une offre en dessus de l'estimation. L'entreprise TP 66 arrive en première position sur le critère du prix.

En ce qui concerne le critère technique la société Pull arrive en première position car la société TP 66 n'a présenté aucune qualification.

Au final le bureau d'étude classe l'entreprise Pull en première position avec une note finale de 92.378 points contre 92.00 pour l'entreprise TP 66.

Néanmoins la commission a validé le choix de l'entreprise TP 66 à l'unanimité du fait de son offre la moins-disante.

Monsieur le maire propose au conseil d'approuver et de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres selon le tableau ci-joint en ne conservant pas l'option photovoltaïque sur le lot 10 :

Lots	Montant HT estimation	Entreprises retenues	Montant HT
Lot 1 Prescriptions générales	Communes aux entreprises		
Lot 2 : Gros œuvre	114 989,19	MIDI TRAVAUX	112 000,00
Lot 3 : Bardage	55 268,35	PCT	55 576,90
Lot 4 : Etanchéité	12 128,32	SAPER	12 801,46
Lot 5 : Menuiseries extérieures	47 817,00	STAL ALU	32 180,58
Lot 6 : Menuiseries intérieures	11 539,00	TECHNOBAT	9 631,37
Lot 7 : Doublage cloison	17 707,05	DA COSTA	14 035,47
Lot 8 : Carrelage	18 766,00	JS CARRELAGE	15 945,74
Lot 9 : Peinture	5 855,20	OLIVER	5 111,35
Lot 10 : Electricité sans option photovoltaïque	25 000,00	SAMELEC	16 316,37
Lot 11 : Plomberie CVC	37 500,00	AXAIR	26 159,84
Lot 12 : Serrurerie	18 684,00	POLYGONINOX	26 500,00
Lot 13 : VRD	13 357,50	TP 66	15 697,46
Total	378 611,61		341 956,54
TVA	75722,322		68391,31
Total TTC	454 333,93		410 347,85

Question de Mme Sabardeil : *Ma première question. Pour 410 000 € j'aimerais que l'on me dise exactement à quoi va servir cette salle ? Parce ce que intergénérationnelle pour moi est un terme utilisé uniquement pour avoir accès à des subventions. Est-ce qu'elle est uniquement destinée à accueillir de meilleure qualité nos enfants à la cantine et si elle doit servir à autre chose j'aimerais que l'on me détaille exactement à quoi elle va servir, sachant que sur le plan que l'on avait vu passer il n'y avait absolument rien à part trois placards ? Puis je avoir d'autres précisions par rapport à l'utilité réelle de cette salle ?*

Réponse de M. le Maire : *Salle intergénérationnelle cela veut dire que cela va correspondre aux besoins de toute notre population, des enfants aux aînés, à toute nos générations. Cela n'est pas forcément pour avoir des subventions.*

Elle est accolée à la restauration scolaire car nous avons dans l'idée de mettre en place des repas intergénérationnel. Nous alimentons les tables par des personnes d'âge avancé. Nous avons fait un test avec quelques élus pour voir comment nous pourrions faire une répartition par table. Cela a été une réussite concrète. Mais pour cela nous avons besoin de place supplémentaire, sachant que l'épisode Covid nous a démontré que nous pouvions avoir ce besoin de place supplémentaire.

Ensuite nous avons un village qui grandit, vous l'avez vu au forum des associations, nous avons une vraie dynamique qui continue à grossir sur le village avec des nouvelles associations qui nous rejoignent, d'associations déjà existantes qui prennent de la force après la période covid. Nous avons donc besoin de salle pour accueillir ces associations, ce public qui font la vie du village. Dans cette salle oui il y a un volume avec des placards car il faut du rangement pour stocker du matériel, il y aura également une salle de repos pour nos agents car aujourd'hui la salle existante ne correspond pas aux besoins. A proximité du centre de loisirs et des écoles, nous en profitons pour agencer ce lieu de vie où ils pourront prendre leur déjeuner sur le temps méridien.

Question de Mme Sabardeil : Je suis assez surprise que l'on puisse accueillir des associations et des activités dans une salle de restauration. Est-ce que l'ARS a été consultée sur ce point car j'imagine que si vous faites manger les enfants tous les midis dans cette salle il faudra peut-être une mise en place, un nettoyage particulier. Cela occasionnera peut-être une charge de travail pour nos agents ?

Est que tout cela a été anticipé ?

Réponse de M. le Maire : Oui cela a été anticipé. Nous calerons l'agenda d'utilisation des salles en fonction des repas qui seront pris dans cet espace. Le nettoyage comme actuellement il est réalisé sera fait de manière complète par nos agents car effectivement il y a des normes d'hygiène. D'ailleurs en ce moment Valérie Lissarre et Lilian Roucolle travaille sur une organisation. Ils ont déjà fait un gros travail sur les cuisines car nous investissons beaucoup pour nos agents et le respect de l'hygiène. Pas de problème particulier donc sur le double usage de cette salle.

Question de Mme Sabardeil : Autre question. Nous étions avec Valérie Lissarre à la communauté pour la commission pour le plan climat. Nous avons beaucoup discuté de l'amélioration énergétique des bâtiments et de la consommation énergétique. Je trouve assez surprenant qu'en 2024 on fasse un projet sans mettre de panneau photovoltaïque. Alors j'ai bien noté que les entreprises qui avaient postulé n'étaient pas compétentes, il est évident que dans ce cas là on ne va pas les faire intervenir mais est ce qu'il y a un engagement de la municipalité sur un calendrier pour s'engager à installer des panneaux solaires et essayer de diminuer la consommation énergétique et assurer des revenus à la commune plutôt que des charges ?

Réponse de M. le Maire : Oui, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Aujourd'hui l'option des panneaux photovoltaïque est juste reportée dans le temps, sachant que toutes les connexions sont prévues pour qu'ils soient installés. Et que nous allons relancer un marché précisément sur ce lot auprès des professionnels agréments pour cela. Les entreprises qui ont postulé sont compétentes mais elles sous-traitent. Donc nous avons préféré le reporter, mais oui c'est prévu. C'est juste un peu décalé dans le temps.

Question de Mme Sabardeil : Sur le choix de l'entreprise Samelec. Je vois qu'elle n'a pas été choisie par le bureau d'études, M. Gerboles ayant voté contre pour un problème de qualification. Est-ce que ce document a été fourni depuis ? Est-ce que c'est réglé ?

Réponse de M. le Maire : Le lot Electricité au-delà de l'option photovoltaïque, nous avons Samelec et Saguy électricité comme entreprises qui étaient entre la note technique et financière qui étaient très proches. Le bureau d'études nous a dit que la différence s'était faite notamment pour des agréments. Sachant que Samelec et Saguy sont deux entreprises reconnues, que l'on connaît bien, Samelec ayant fait le Mail de l'Aspre, le choix du moins disant a été privilégié. Au niveau des cahiers des charges que doivent remplir les entreprises, parfois les entreprises ne mettent pas les documents, ils ont un gros travail administratif qui parfois n'est pas assez suivi.

Nous avons passé beaucoup de temps sur ce lot et il en est ressorti que la commission souhaitait se basait sur le moins disant qui était Samelec. Nous économisons quelques centaines d'euros sur ce lot car cela nous semblait égal en capacité et en sérieux.

Mme Sabardeil : Donc le problème de qualification ? l'entreprise n'a pas répondu pour le moment ?

M. le Maire : ce n'est pas un problème de qualification par rapport à son électricité.

Mme Sabardeil : Vous l'avez donc prise parce qu'elle était moins disante, parce que vous aviez déjà travaillé avec elle. Parce que sur d'autres lots il y avait d'autres entreprises qui étaient moins disantes et elles n'ont pas été choisies.

M. le Maire : Si TP 66 par exemple pour le lot 13 VRD. Cette entreprise a été choisie parce qu'elle était la moins disante.

Mme Sabardeil : Pas sur tous les lots. Mais sur le lot électricité la moins disante est Saguy.

M. le Maire : Sur le lot électricité avec l'option photovoltaïque Saguy est en tête mais l'option n'étant pas retenue c'est Samelec qui est la moins disante.

C'est une commission qui a été très intéressante. Nous avons questionné le bureau d'études sur le choix des entreprises qu'il avait opéré. Nous l'avons suivi de nombreux lots mais pas sur tous.

Il en ressort qu'entre l'estimation des travaux et le résultat final c'est une plus-value aux alentours de 36.000 euros pour la commune avec des choix multiples hormis pour le lot serrurerie ou il n'y avait qu'un candidat.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal à la majorité de 15 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions décide :

- **DE NE PAS CONSERVER** l'option photovoltaïque sur le lot 10
- **D'ATTRIBUER** le marché aux entreprises suivantes :

Lots	Montant HT estimation	Entreprises retenues	Montant HT
Lot 1 Prescriptions générales		Communes aux entreprises	
Lot 2 : Gros œuvre	114 989,19	MIDI TRAVAUX	112 000,00
Lot 3 : Bardage	55 268,35	PCT (PERPIGNAN CHARPENTE TRADITION)	55 576,90
Lot 4 : Etanchéité	12 128,32	SAPER	12 801,46
Lot 5 : Menuiseries extérieures	47 817,00	STAL ALU	32 180,58
Lot 6 : Menuiseries intérieures	11 539,00	TECHNOBAT	9 631,37
Lot 7 : Doublage cloison	17 707,05	DA COSTA	14 035,47
Lot 8 : Carrelage	18 766,00	JS CARRELAGE	15 945,74
Lot 9 : Peinture	5 855,20	OLIVER PEINTURE	5 111,35
Lot 10 : Electricité sans option photovoltaïque	25 000,00	SAMELEC	16 316,37
Lot 11 : Plomberie CVC	37 500,00	AXAIR	26 159,84
Lot 12 : Serrurerie	18 684,00	POLYGONINOX	26 500,00
Lot 13 : VRD	13 357,50	TP 66	15 697,46
Total	378 611,61		341 956,54
TVA	75722,322		68391,31
Total TTC	454 333,93		410 347,85

D'AUTORISER le maire à signer le marché avec les 12 entreprises retenues (Lot 2 à 13) pour un montant total de 341 956.54 € HT soit 410 347.85 € TTC, et à exécuter le marché public de création d'une salle intergénérationnelle.

DIT que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget.

DEL-n° 09202402 : APPROBATION SUBVENTION A L'ASSOCIATION ATAC OC

Monsieur le maire laisse la parole à Mme Aline Cogez, 1^{ère} adjointe, qui expose au conseil la demande de subvention faite par l'association ATAC OC. Pour rappel l'association de Foot l'ATAC avait fusionné avec l'AFC. Cette fusion n'a pas fonctionné. L'ATAC a souhaité se désolidariser de l'AFC. L'association portera dorénavant le nom d'ATAC OC.

Lors du vote du budget primitif le conseil avait approuvé le versement de 1 400 € de subventions à l'AFC car les enfants de Corneilla faisaient partie de cette association du mois de janvier jusqu'au mois de juin. Pour aider l'ATAC à démarrer cette nouvelle année associative il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 700 € au profit de cette association.

Le Conseil Municipal, à la l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement d'une subvention d'un montant de 700 € à l'association ATAC OC

DEL N°09202403 : Décision modificative budgétaire n° 1

Monsieur le maire propose au conseil d'effectuer des décisions modificatives budgétaires afin de régulariser certaines imputations en section de fonctionnement et d'investissement et d'assurer à la commune d'avoir les crédits nécessaires sur certaines imputations comptables et permettre le mandatement des factures jusqu'au 31 décembre. Ces augmentations de recettes et de dépenses en fonctionnement et en investissement modifient le total du budget pour chaque section mais l'équilibre financier est conservé.

Il propose les augmentations de recettes et de dépenses suivantes :

	Augmentation de crédit dépenses de fonctionnement	Augmentation de recettes de fonctionnement
66111 Intérêts des emprunts	2000,00	
60631 Fournitures d'entretien	3000,00	
618 Divers (Formation, annonces...	6000,00	
65748 Subventions aux associations	160,00	
023 Virement section d'investissement	17187,00	
74121 Dotation de solidarité rurale		18429,00
741127 Dotation de péréquation		9918,00
Total	28347,00	28347,00

	Augmentation de crédit recettes d'investissement	Augmentation dépenses d'investissement
021 Virement section d'investissement	17187,00	
10222 FCTVA	50513,92	
2188 Autres acquisitions immobilisations		5000,00
2112 Terrains voirie (Marché à bon de commande)		62700,92
Total	67700,92	67700,92

Après avoir entendu le maire, le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la décision modificative n° 1 présentée ci-dessus

DIT que ces modifications seront transmises à la Trésorerie d'Argelès.

DEL N°09202404 : Autorisation d'attribution de bourses au permis

Monsieur le Maire laisse la parole Mme Sandra Fornelli, adjointe au CCAS qui rappelle la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2018 rectifiée par délibération du 29 Mai 2018, qui définit les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile.

Vu le code général de collectivités territoriales,

Vu les crédits votés au budget primitif 2024

Vu les dossiers déposés par Mme Zellal Sonia et Mme Marylou Pardo

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes,

Considérant que l'obtention du permis de conduire contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant que la commission de la bourse au permis a émis un avis favorable aux dossiers de Zellal Sonia et Pardo Marylou

Où l'exposé de Mme Sandra Fornelli, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur cette demande après avis favorable de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'aide au permis en faveur de Mme Zellal Sonia et Mme Pardo Marylou
- **RAPPELLE** que le montant de l'aide est de 500 € pour chaque candidat.
- **DIT** que les bénéficiaires sont soumis en contrepartie à réaliser une activité d'intérêt collectif d'une durée de 20 heures
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

L'ordre du jour étant terminé le conseil peut passer aux questions transmises 48 h avant la date du conseil.

Question transmises 48 h avant le conseil : Aucune question.

Fin des débats : 20 h 05

**La secrétaire de séance
Valérie LISSARRE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lissarre', written in a cursive style.

**Le Maire
Christophe MANAS**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Manas', written in a cursive style.